

Publié le 10 octobre 2024

L'espace adhérent de la FedEpl évolue pour regrouper des services dédiés et personnalisés

Découvrez votre nouvel espace adhérent ! Autrefois dispersés dans notre site toutes les informations et services réservés aux adhérents sont désormais regroupés dans un espace dédié et personnalisé.



Les principales nouveautés de l'espace adhérent :

- > Un **tableau de bord personnalisé** selon vos centres d'intérêt
- > Un **accès rapide** à des services personnalisés
- > Une **prise de contact et des échanges simplifiés** avec nos équipes

Le nouvel espace adhérent donne accès :

- à toutes les actualités et événements,
- à l'inscription à la newsletter hebdomadaire,
- aux éditions du kiosque,
- aux FAQ juridiques,
- à l'annuaire des Epl (avec la possibilité d'y actualiser vos informations),
- à des formations dédiées,
- au concours des Trophées des Epl,
- à l'espace de diffusion d'offres d'emploi,
- à la possibilité d'informer la FedEpl de votre actualité,
- aux coordonnées des interlocuteurs FedEpl.

Une fois connecté :

nous vous encourageons à visiter la partie : [Mon profil](#) pour :

- sélectionner vos **centres d'intérêts** et personnaliser l'affichage des actualités et Epl en action sur votre espace
- vérifier que vous êtes bien inscrit à la **lettre d'information** aux adhérents que nous diffusons tous les

vendredis

Retrouvez toutes les informations sur [notre flyer](#).

Publié le 8 octobre 2024

L'économie mixte en 2024 : un modèle qui s'affirme et se renforce selon l'Eplscope 2024

la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) publie l'édition 2024 de son Baromètre des Entreprises publiques locales, l'Eplscope. L'ouvrage qui fait office de publication de référence sur l'économie mixte locale fait le point sur la situation des Sem, des Spl et des SemOp au 1er juin 2024 et livre quelques indications concernant leurs perspectives.



Les Entreprises publiques locales (Epl) sont au nombre de 1 442 au 1^{er} juin 2024. Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) ou Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp), elles continuent de se mobiliser pour la mise en œuvre de politiques publiques adaptées à chacun des territoires.

[A retrouver dans notre kiosque : Eplscope 2024](#)

Publié le 12 juillet 2024

Les financements européens, à la portée des Sem, des Spl et des SemOp

Le premier guide de la FedEpl sur les financements européens vient de paraître. Se voulant résolument concret et pratique, il est notamment doté d'une boîte à outils, spécifiquement conçu à destination des Sem, des Spl et des SemOp.



Les Entreprises publiques locales (Epl), souvent appelées à porter les projets des collectivités territoriales, sont éligibles à de nombreuses solutions de financement mises en place par l'Union européenne. Parmi celles-ci les fonds structurels européens, gérés par les régions, représentent un levier majeur en soutenant des projets locaux en phase avec les besoins des territoires. Malgré la diversité et l'importance de ces financements, leur utilisation par les Epl reste limitée.

Pour répondre à cet enjeu, la FedEpl, en partenariat avec [Finances & Territoires](#), a rédigé un guide sur les financements européens à destination des Epl. Il constitue un outil concret et pratique (via la création d'une boîte à outils et la mise en avant de nombreux témoignages) pour accompagner les Epl, mais aussi les élus et les collectivités dans la compréhension de ces financements.

Organisé en 6 temps, cet ouvrage vise notamment à donner des clés sur :

- **L'écosystème des fonds européens ;**
- **L'éligibilité des Epl aux financements européens (boîte à outils) ;**
- **L'approche chronologique d'une demande de financements européens ;**
- **Le montage et le dépôt d'un dossier demande de financements européens ;**
- **La sécurisation d'un dossier de demande de financement européens ;**
- **Les notions impératives du droit de l'Union européenne et la présentation des principaux fonds européens structurels et d'investissements (FESI).**

>> [Consulter le guide](#) <<

Publié le 19 avril 2024

Note de conjoncture 2024 : l'économie mixte locale entre deux chocs

La FedEpl publie l'édition 2024 de la Note de conjoncture des Entreprises publiques locales (Epl). Sa parution s'inscrit dans le cadre du suivi de l'actualité des Sem, Spl et des SemOp et a vocation à informer concernant leurs perspectives.



Conjonction des travaux réalisés dans le cadre de l'activité de veille et de prospective de la FedEpl, la Note de conjoncture des Epl propose un éclairage sur la situation économique et financière des Entreprises publiques locales. Avec un regard rétrospectif sur les exercices précédents, **la publication témoigne de la vitalité de l'économie mixte locale** dans l'ensemble des domaines d'activité. Mais **Sem, Spl et SemOp**, après avoir mis

à distance les incidences économiques de la crise sanitaire, font **face à une accumulation d'obstacles en ce début d'année 2024.**

Croissance au cours des deux dernières années et fléchissement en fin d'exercice 2023

A la fin d'un cycle de contrariétés consécutives à la crise sanitaire, l'exercice 2022 des Epl a été placé sous le signe de la croissance. **Des rattrapages ont été observés jusqu'à leurs termes dans les domaines les plus durement frappés par le ralentissement de l'activité économique, tandis que des sociétés intervenant dans d'autres secteurs se sont révélées performantes.** De nouveaux seuils ont été franchis. Les 1 401 Sem, Spl et SemOp en activité ont produit un chiffre d'affaires estimé à 17,83 milliards d'euros en 2022, au regard des dernières informations disponibles.

L'exercice 2023 s'est inscrit dans cette trajectoire de croissance en dépit de l'atonie de la conjoncture économique nationale, du maintien de la stratégie de resserrement monétaire à l'échelle supranationale et de la faiblesse de la consommation intérieure. Mais ces paramètres n'ont pas encore produit leurs effets. Ils n'ont fait que ralentir le dynamisme de l'économie mixte locale, qui reste portée par la vitalité de certaines activités.

Des Epl face aux contraintes conjoncturelles et à des difficultés structurelles dans la construction

L'exercice 2024 promet cependant d'être moins favorable. [La conjoncture économique est morose et devrait le rester jusqu'à la fin de l'année au moins.](#) **Les Epl sont parfois sujettes à des marges insuffisantes, freinant les velléités d'investissement, et à des situations de vulnérabilité.** Certains secteurs comme l'aménagement et l'habitat se caractérisent par une crise préoccupante à l'échelle nationale et européenne, comme nous avons pu le voir au cours de la journée Epl Expertise « La relance de la construction passe par le local ».

Mais les projections des dirigeants d'Epl restent globalement optimistes concernant l'année 2024.

Sous réserve d'un desserrement des contraintes actuelles, Sem, Spl et SemOp disposent d'atouts pour faire face à cette situation et poursuivre leurs actions au service des collectivités locales. Collectivement, elles devraient continuer d'agir de manière contracyclique pour le développement des territoires, et notamment d'intervenir pour la mise en œuvre des transitions économiques et environnementales.

- [Consulter la note de conjoncture](#)

Publié le 25 janvier 2024

L'économie mixte en 2023 : un pic en termes de nombre et un pic en termes d'activité selon l'Eplscope 2023

En marge du Congrès national des Epl, organisé du 12 au 14 décembre 2023 à Cannes, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) a publié la onzième édition du Baromètre des Entreprises publiques locales, Eplscope 2023.



Au 1^{er} juin 2023, Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à Opération unique (SemOp) sont au nombre de 1 401 selon l'[Eplscope 2023](#). Elles ont produit en 2022 un chiffre d'affaires de 16,49 milliards d'euros, témoignant de la propension des collectivités territoriales à s'appuyer sur leurs services.

La dynamique de l'économie mixte et ses multiples expressions selon l'Eplscope 2023

Le seuil des 1 401 sociétés sous le contrôle des collectivités territoriales franchi, les Entreprises publiques locales (Epl) ont atteint un nouveau point culminant en termes de nombre. Les besoins des autorités locales pour mettre en œuvre leurs politiques publiques sont nombreux. Sem, Spl et SemOp y répondent dans l'ensemble des domaines d'intervention de l'action publique, de l'aménagement à l'habitat, en passant par l'énergie, la mobilité, le tourisme, la culture et les loisirs. Elles ont produit un chiffre d'affaires estimé à 16,49 milliards d'euros en 2022, soit une progression de 12,8 % en un an dans un contexte d'inflation.

[Accéder à l'édition 2023 de l'EplScope](#)

Lire aussi

[Eplscope 2023 : La conjoncture économique n'enraye pas la dynamique des 1 401 Entreprises publiques locales](#)

Les Sem sont en outre de plus en plus nombreuses à créer des filiales ou à prendre des participations dans des sociétés dédiées à des activités complémentaires ou à des projets dans une perspective d'agilité, de minimisation des risques financiers et de coopération avec d'autres acteurs économiques. Au 1^{er} juin 2023, 529 filiales et 791 prises de participation minoritaires de Sem sont dénombrées. Elles participent au développement de l'économie mixte locale qui se déploie sous différentes expressions, jusqu'à former de véritables groupes

d'outils, au service des collectivités territoriales. La croissance devrait se poursuivre dans les prochains mois en dépit des [contraintes induites par la conjoncture économique](#).

[Aller plus loin](#)

Publié le 9 novembre 2023

Cahier de tendances Epl ESS

Découvrez dans ce premier cahier de tendances de la FedEpl les convergences entre économie mixte locale et économie sociale et solidaire.



À l'échelle locale, nombre d'actrices et d'acteurs se mobilisent pour le développement des territoires. Parmi eux, structures de l'économie mixte locale et structures de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle essentiel au regard de leurs poids respectifs en termes d'activité ou d'emploi.

Découvrez dans ce premier cahier de tendances de la FedEpl les convergences entre économie mixte locale et économie sociale et solidaire à travers :

- L'exemple de nombreuses Epl (**Avignon Tourisme, CTS Strasbourg, inCité Bordeaux, SERL, SEMNA, Vendée Energie, EnR Citoyenne, Lyon Parc Auto, Lot Aide à domicile, Édden, Carreau du Temple, Elogie Siemp, Ligeris et La Fab**)
- Les témoignages de partenaires de l'économie mixte locale,
- L'éditorial de **Patrick Jarry**, Président de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales,
- La préface d'**Olivia Grégoire**, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme,
- La postface d'**Olivier Sichel**, Directeur général délégué de la Caisse des dépôts et consignations, directeur de la Banque des Territoires.



Publié le 21 juillet 2023

Le PGMS, un atout majeur dans votre parcours professionnel

Vous souhaitez intégrer un parcours de formation unique qui vous permette de développer vos compétences managériales et stratégiques, tout en poursuivant vos missions au sein de votre Epl ou de votre collectivité. Le Post Graduate de management stratégique est fait pour vous.



Le cycle Post Graduate de management stratégique est un parcours certifiant d'excellence, développé par la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl), en partenariat avec HEC Paris. **Dédié aux dirigeants et cadres dirigeants des Epl, aux directeurs opérationnels des Collectivités territoriales ainsi qu'aux partenaires de la FedEpl**, il est composé de dix-sept jours de formation répartis en **cinq modules de trois jours et demi**, en moyenne par mois, et se déroule en résidence sur le campus HEC Paris, à Jouy-en-Josas (78).



Publié le 28 février 2023

CRC mode d'emploi

La FedEpl publie le premier guide destiné à accompagner les Entreprises publiques locales dans leur contrôle par les chambres régionales des comptes.

Cet ouvrage est conçu de manière à apporter un éclairage opérationnel. Au-delà des aspects juridiques il présente les bonnes pratiques et permet de décrypter et anticiper un contrôle dans son entièreté.



Il regroupe :

- > les grands enjeux et temporalités de la procédure à ne pas manquer,
- > les conseils pratiques à mettre en place dans son Epl avant le passage de la chambre,
- > l'inventaire des thématiques analysées par les magistrats,

- > la préparation des équipes et postures à appliquer lors de l'investigation des magistrats dans les locaux de l'Epl,
- > les moyens de façonner sa communication interne et externe,
- > ou encore les outils juridiques permettant de contester le rapport.

Elaboré sur mesure avec l'appui de ses partenaires conseil Adaltys et Syna, il est agrémenté de témoignages de présidents et directeurs généraux qui ont vécu le contrôle et ont accepté de partager leur expérience au profit des acteurs de l'économie mixte locale.



Publié le 11 janvier 2023

Centre de ressources : Epl et hausse des prix de l'énergie

Les entreprises publiques locales sont aujourd'hui frappées de plein fouet par la hausse des prix de l'énergie et des matières premières. Certaines d'entre elles ont vu leur facture augmenter de plus de 100 %, notamment dans les secteurs à forte consommation d'énergie (eau, piscine, réseaux, tourisme, loisirs, logements, etc.). Il est toutefois possible de limiter l'impact de ces hausses. La FedEpl vous propose ainsi une rubrique dédiée afin de vous accompagner dans ce contexte tendu.



I. Les aides face à la hausse de l'énergie

Les Epl sont éligibles à l'aide dite d'urgence « Gaz et électricité » instituée par le décret n°2022-967 du 1er juillet 2022 modifié.

Le dispositif cible les Epl dont les achats de gaz et d'électricité en 2021 atteignaient **au moins 3 % de leur chiffre d'affaires** en 2021 et qui connaissent un doublement de leur coût unitaire d'achat d'électricité ou de gaz (en €/MWh) sur au moins 1 mois pendant la ou les périodes éligibles. Il compense une part des coûts éligibles, c'est-à-dire des surcoûts de dépenses de gaz ou d'électricité par rapport à 2021 au-delà de ce doublement. **Cette aide a été récemment prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.**

Une FAQ confirme l'éligibilité des Epl à ce dispositif et détaille les critères d'éligibilité et modalités de calcul de l'aide ainsi que son versement.

Les articles de la FedEpl sur le sujet :

- [Energie : des aides annoncées ou prolongées pour les entreprises petites et grandes !](#)
- [Les Epl sont éligibles à l'aide d'urgence « gaz et électricité »](#)

La FAQ téléchargeable sur la page :

https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/cabcom/plan_resilience/gaz_electricite/0_accueil/nid_25612_faq_aide_gaz_et_electricite.pdf

Le décret instaurant l'aide : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000046003513>

Les Epl sont éligibles à l'aide dite « amortisseur électricité » issue du décret n° 2022-1774 du 31 décembre 2022

Dès le 1er janvier 2023 pour les Epl (en tant « qu'assimilables à des PME »), l'État pourra prendre en charge une partie de la facture d'électricité d'un contrat professionnel dès lors que le prix souscrit dépasse un certain niveau de prix. Appliqué directement par les fournisseurs d'énergie, l'amortisseur électricité est une réduction de prix qui se traduira dans la facture d'électricité des consommateurs dès janvier prochain. **Cette aide est cumulable avec l'aide d'urgence « Gaz et électricité ».** Un [décret du 3 février](#) modifie des modalités d'application de l'amortisseur électricité pour 2023. Il a pour objet la **bonification de l'amortisseur électricité pour les TPE.**

FAQ du 9 janvier 2023 : <https://www.ecologie.gouv.fr/faq-amortisseur-electricite>

Plus d'infos sur les démarches:

- <https://www.ecologie.gouv.fr/amortisseur-electricite-entreprises-et-collectivites-des-2023>
- <https://presse.economie.gouv.fr/08122022-maintien-du-guichet-daides-au-paiement-des-factures-deelectricite-pour-les-pme-en-2023/>
- Télécharger en pièce jointe les tableaux récapitulatifs d'aides aux PME/TPE

Aide complémentaire pour les entreprises de moins de 10 salariés

Un autre [décret](#) du 3 février 2023 crée une **aide supplémentaire pour les TPE** bénéficiaires du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité afin d'assurer une limitation du prix moyen sur l'année 2023 à 230 €/MWh hors taxe et hors TURPE. Sont éligibles les Epl qui emploient moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros.

Les contrats visés sont ceux conclus entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022. L'Epl devra être raccordé au réseau métropolitain continental.

II. Nos articles en ligne sur la hausse des prix de l'énergie et les témoignages des Epl

Les Epl face à la crise de l'énergie

- [Nausicaa, la grande angoisse énergétique](#)
- [« Il serait peut-être temps d'installer du photovoltaïque »](#)
- [A La Réunion, la SAPHIR cherche la parade face à la hausse des prix de l'énergie](#)

Veille de la Fédération

Hausse du prix de l'énergie et contexte économique

- [« Chaque geste compte », l'Ademe dévoile les bons gestes pour atteindre la sobriété](#)
- [La note de conjoncture des Epl 2022 est parue : aperçu de la conjoncture économique chez les Epl](#)
- [Publication du décret étendant le bouclier tarifaire sur le gaz aux ménages résidant dans des logements collectifs](#)
- [Note de conjoncture de la Banque postale : des finances locales frappées par l'inflation mais soutenant l'investissement en 2022](#)

Commande publique : la hausse des prix des matières premières et les mécanismes de révision des contrats

- [Une nouvelle circulaire sur la modification des contrats de la commande publique est parue](#)
- [Hausse des prix, contrats de la commande publique : entre l'avis du Conseil d'Etat et les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement, quoi de neuf ?](#)
- [Prise en compte de l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration](#)
- [Hausse des prix : la théorie de l'imprévision et les mesures relatives à la variation des prix sont-elles applicables aux marchés passés par les Epl ?](#)

III. Optimiser ses achats d'énergies : les bonnes pratiques

- [Hausse des prix de l'énergie, les Epl en parlent, une aide de l'Etat est attendue](#)
- **Télécharger ci-dessous le PDF du PowerPoint du séminaire « L'impact de la hausse du prix de l'énergie et des matières premières pour les Epl »**

Publié le 21 octobre 2022

Eplscope 2022

la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) publie l'édition 2022 de son Baromètre des Entreprises publiques locales, l'Eplscope. L'ouvrage qui fait office de publication de référence sur l'économie

mixte locale fait le point sur la situation des Sem, des Spl et des SemOp au 1er juin 2022 et livre quelques indications concernant leurs perspectives.



Les Entreprises publiques locales (Epl) sont au nombre de 1 376 au 1^{er} juin 2022. Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) ou Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp), elles continuent de se mobiliser pour la mise en œuvre de politiques publiques adaptées à chacun des territoires. Confrontées à une conjonction de chocs aujourd'hui, les Epl ont fait preuve de résilience après plusieurs mois contrastés en 2020 et en 2021 et continuent d'être en croissance.

A retrouver dans notre kiosque

[Eplscope 2022, le baromètre des entreprises publiques locales](#)

Publié le 31 août 2022

Guide des marchés publics

Le nouveau Code de la commande publique est entré en vigueur le 1er avril 2019. La FedEpl a participé à cet important chantier de modernisation et de simplification des marchés publics. Ainsi nous vous proposons un guide régulièrement mis à jour pour vous accompagner dans votre expertise de la commande publique. La FedEpl a mis à jour cette édition en Juillet 2022.

Il s'applique à l'ensemble des marchés pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication à partir de cette date.



Le contexte des marchés publics pour les Entreprises publiques locales

La commande publique est un enjeu majeur de développement auquel les Epl doivent pleinement prendre part. L'étude « Les Epl et la commande publique conduite » par la Fédération, conforte le rôle incontournable des

Entreprises publiques locales dans le développement des territoires.

Dans ce cadre, cette réforme offre aux Epl un environnement souple et simplifié, qu'elles pourront mettre au profit de leurs collectivités. Ainsi, dans un contexte incertain, elles renforceront leur action contracyclique.

Les 11 100 contrats attribués aux Sem, Spl et SemOp ont en effet permis à 35 000 entreprises de bénéficier de la commande publique émise par les collectivités locales pour un volume d'en-cours évalué à 3,7 milliards d'euros.

Un guide des marchés publics pour vous accompagner

Ce guide des marchés publics donne un accès simple et clair aux dispositions relatives au Code de la commande publique.

Nous remettons régulièrement à jour cette publication. Vous avez ainsi accès aux informations les plus récentes qui régissent le Code de la commande publique. La FedEpl a vocation, à travers ce guide, de vous aider dans chaque procédure de marchés publics que vous aurez à organiser.

Dernière mise à jour : Juillet 2022

Publié le 13 juillet 2022

Guide des bonnes pratiques de la coopération internationale

Grâce à ce guide, l'expertise des Entreprises publiques locales pourra être ainsi pleinement mobilisée pour la mise en oeuvre de projets de coopération et prolonger ainsi la dynamique actuelle des coopérations à l'international.



On estime que près de 5 000 collectivités territoriales françaises (communes, départements, groupement de collectivités, métropoles, régions) s'engagent dans des actions à portée internationale.

Dans un monde d'acteurs de plus en plus globalisés et mobiles, de nombreuses collectivités se préoccupent de leur internationalité et affichent des ambitions résolument européennes et / ou internationales, car l'attractivité et le rayonnement de leur territoire en dépendent. Les collectivités territoriales françaises portent dans ce cas des actions, souvent unilatérales, pour retenir ou attirer les talents, les investisseurs, les touristes, positionner leurs pôles de recherche et de formation dans les réseaux qui véhiculent la connaissance et les technologies.



Les Epl, outils de mise en oeuvre concrets des politiques publiques locales, font partie des acteurs qui peuvent créer, impulser et coordonner des projets de coopération internationale pour le compte de leurs collectivités actionnaires.

Ce guide des bonnes pratiques de la coopération internationale accompagne les Epl et les collectivités qui souhaiteraient connaître les différents dispositifs et initiatives déjà portés pour inspiration.

Téléchargez gratuitement [le guide de la coopération internationale](#)